Un peu plus loin le ministre ajoutait:

J'aimerais vous donner un ou deux exemples à l'appui de cet argument. Par exemple, il est évident que la garde côtière jouera un rôle primordial dans l'exécution de cette tâche.

Monsieur l'Orateur, dans la région la plus proche de cette crue de marée noire jusqu'aux merveilleuses plages de l'île de Vancouver, la garde côtière du Canada compte deux installations, une station de canots de sauvetage à Tofino et une autre plus bas sur la côte à Bamfield.

A la lumière des initiatives antérieures du ministère, des commentaires récents du ministre qui a souligné les services et la compétence de son ministère et le rôle que la garde côtière a joué dans les circonstances que j'ai décrites, le ministre doit reconnaître une responsabilité dans ce domaine.

• (10.20 p.m.)

J'ai reçu des photograhies dans le courrier aujourd'hui, et je crois que ce genre de chose ne devrait pas être laissée aux collégiens de la région, comme cela semble avoir été le cas. Ces photos indiquent avec quelle ardeur ils ont travaillé pour épurer la plage de ces épaisses flaques d'huile.

Pour souligner ce fait, on peut lire la recommandation contenue à la page 9 du volume I du rapport du groupe spécial, dont voici un extrait:

Nous proposons qu'il incombe au ministre des Transports de lutter contre la pollution causée par des hydrocarbures répandus sur les eaux dans les cas où l'étendue et la nature de la nappe sont telles que le cas relève du gouvernement fédéral.

Voilà l'objet de ma question, car je voulais connaître la nature et l'ampleur de cette pollution, quel rôle de coordination le gouvernement joue, et quelles connaissances techniques le ministère des Transports a apportées à la solution de ce problème.

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je réponds avec plaisir au député de Comox-Alberni (M. Barnett). Je

connais le grand intérêt qu'il porte aux problèmes particuliers de pollution, comme celui de la petite nappe de pétrole qui a atteint la côte près de Tofino, ou à la pollution en général, et je rappelle ses amendements au bill d'initiative ministérielle relatif à la loi sur la marine marchande du Canada. Le député a souvent exposé son point de vue à la Chambre et au comité des transports. J'espère pouvoir éclaircir certains points ce soir dans le peu de temps qui nous reste.

Ce n'est que ces dernières années que le public canadien s'est pleinement rendu compte de l'effet désastreux qu'ont pour l'environnement côtier les grands déversements de pétrole qui atteignent le rivage. Le malheureux accident de l'Arrow l'a illustré de façon dramatique. Ce fut aussi un exemple dramatique des énormes dépenses d'argent et d'énergie qui s'imposent pour nettoyer convenablement les propriétés et les terres. Dans le cas bien déterminé des traces d'huile qu'on a trouvées sur la côte d'une région connue sous le nom de baie Chesterman, près de Tofino, la quantité en question était très faible. L'origine de l'huile est inconnue. Elle aurait pu venir des navires qui empruntent le Pacifique, ou même d'installations côtières ou d'autres sources. Le nettoyage a été entrepris par un groupe d'étudiants qui ont terminé le travail en très peu de temps.

En ce qui concerne la simple question de responsabilité, il n'y a pas de règle rigoureuse. Le Canada a des milliers de milles de littoral et il serait impossible, même si c'était souhaitable, d'assumer la responsabilité de toute trace d'huile qui se déposerait sur la côte. Comme dans le cas de Tofino, où l'on ne peut pas dire que l'incident dépassait les moyens des autorités locales ou des entreprises privées, il est d'usage, et c'est ce qu'on a fait couramment, que le nettoyage soit entrepris au niveau local. Dans le cas de la baie Chédabouctou, dont on a parlé, le gouvernement fédéral a assumé la responsabilité du nettoyage et il le ferait sans doute encore si un incident prenait des proportions aussi catastrophiques.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 25.)